

# Tendances et sensibilités économiques et financières au Nouveau-Brunswick

Juillet 2018

## **Tendances et sensibilités économiques et financières au Nouveau-Brunswick**

### **Publié par :**

Ministère des Finances et Conseil du Trésor  
Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Internet : [www.gnb.ca/finances](http://www.gnb.ca/finances)

Juillet 2018

### **Traduction :**

Bureau de traduction, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1883-0



Pensez à recycler!

## Avant-propos

Le gouvernement provincial a continuellement démontré son engagement à faire preuve d'ouverture, de transparence et de responsabilité. Le ministère des Finances et le Conseil du Trésor ont préparé le document *Tendances et sensibilités économiques et financières au Nouveau-Brunswick* afin d'illustrer leur ouverture et leur transparence. Ce document appuie les principes soulignés dans la *Loi sur la transparence des engagements électoraux*.

La *Loi sur la transparence des engagements électoraux* a été créée pour donner suite à une recommandation formulée par la Commission sur la réforme électorale du Nouveau-Brunswick visant la présentation d'une loi pour renforcer les mesures législatives régissant l'établissement des coûts des engagements électoraux dans le but d'améliorer la responsabilité et la transparence dans les processus démocratiques de la province.

La *Loi* présente un processus permettant aux partis politiques d'enregistrer les coûts de leurs plateformes pendant la période électorale. Le présent rapport aidera les partis politiques à respecter leurs obligations concernant le coût des engagements électoraux et comprend des points sensibles de référence sur les recettes et les dépenses afin d'orienter le processus. Néanmoins, il faudrait évaluer le coût des propositions particulières à l'aide du processus défini par l'Assemblée législative.

Ce rapport présente également des renseignements supplémentaires aux Néo-Brunswickois sur les conséquences financières des engagements électoraux et rehausse la transparence des engagements électoraux des partis politiques pour la période menant aux prochaines élections générales.

Ce rapport n'est en aucun cas exhaustif et ne peut aborder tous les engagements potentiels. Les estimations des recettes et des dépenses sont des estimations générales et sont sujettes à modification en fonction des hypothèses émises et de l'économie.

## Tendances économiques et financières

- L'économie du Nouveau-Brunswick a connu une expansion de 5,8 % au cours des dix dernières années. La croissance du PIB réel s'est principalement manifestée au cours de la période 2015-2017, inversant la tendance à la baisse des quatre années précédentes, imputable en grande partie aux améliorations dans les secteurs de la fabrication et de la construction. Les exportations, la croissance des salaires et la consommation des ménages ont favorisé un tel essor.

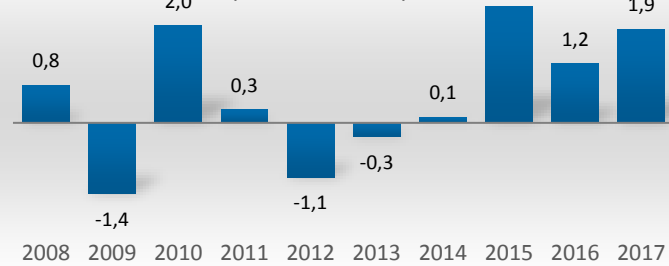
- Le marché du travail au Nouveau-Brunswick a affiché un ralentissement global, n'ayant connu une amélioration de l'emploi d'une année à l'autre qu'au cours de trois des dix dernières années. Depuis mars 2016, la province connaît une progression soutenue avec une augmentation de 10 500 emplois.

- Depuis 2008, le Nouveau-Brunswick a accumulé neuf déficits consécutifs. Toutefois, à partir de 2015, il a enregistré des améliorations constantes du côté du déficit qui est passé de 600,4 millions de dollars en 2013-2014 à 118,9 millions de dollars en 2016-2017.

- Au cours des dix dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 25,0 % à 41,1 %. Le rapport affiche une tendance à la hausse en raison de la faiblesse de la conjoncture économique, des déficits de fonctionnement, des dépenses en capital, des modifications comptables et d'autres facteurs. Au cours des dernières années, il s'est stabilisé et a en fait connu un léger repli en 2017.

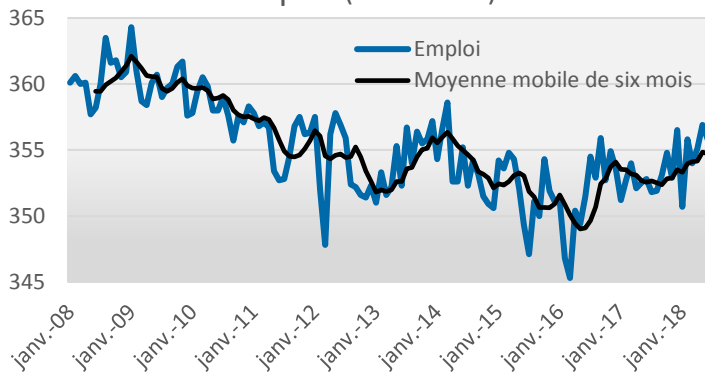
### Croissance du PIB réel

(variation en %)



Source : Statistique Canada

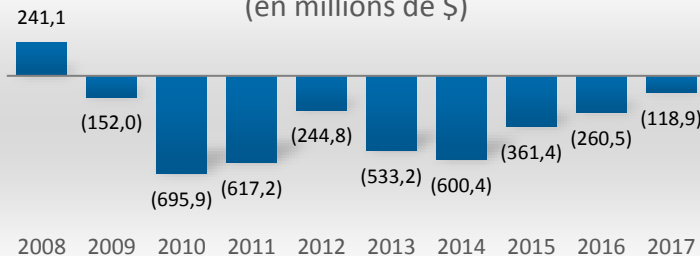
### Emploi (en milliers)



Source: Statistics Canada

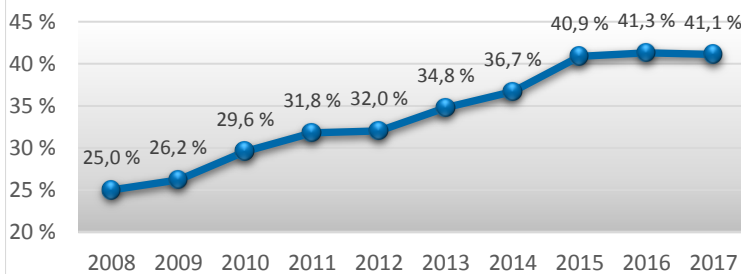
### Excédent / (Déficit)

(en millions de \$)



Source : Volume I des Comptes publics du N.-B. pour l'année 2016-2017

### Rapport entre la dette nette et le PIB (%)



Source : Volume I des Comptes publics du N.-B. pour l'année 2016-2017

## Sensibilités économiques

Les éléments suivants fournissent des estimations quant aux répercussions des modifications durables des composantes clés de la croissance sur le PIB réel du Nouveau-Brunswick, et se fondent sur l'hypothèse que d'autres facteurs demeurent inchangés. La fourchette plutôt importante des répercussions reflète une certaine incertitude par rapport aux facteurs à l'origine des changements de croissance.

### RÉPERCUSSIONS D'UN CHANGEMENT DE 1 % DES VARIABLES CLÉS SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL

	<i>Valeur de changement (en millions de dollars)</i>	<i>Augmentation du taux de croissance du PIB réel (%)</i>	<i>Augmentation du PIB réel en millions de dollars (2007)</i>
<b>REVENU PRIMAIRE DES MÉNAGES</b>	240-250	0,7-0,8	210-225
<b>DÉPENSES DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES</b>	200-225	0,6-0,7	175-200
<b>INVESTISSEMENT</b>	50-75	0,1-0,2	40-60
<b>EMPLOI*</b>	3 500	0,8-1,0	250-300

\*Personne-années

Les prévisions économiques justifiant les conjectures d'évolution des recettes comportent à la fois des risques positifs et négatifs. Le tableau ci-dessous met en évidence certaines des sensibilités clés qui pourraient découler de changements inattendus des conditions économiques. Ces estimations constituent uniquement des lignes directrices, et les résultats réels varieront en fonction de divers facteurs.

### RÉPERCUSSIONS D'UNE SÉLECTION D'INDICATEURS ÉCONOMIQUES SUR LES SOURCES DE REVENUS PRINCIPALES

<b>INDICATEUR</b>	<b>Répercussions estimatives</b>	<b>Modification éventuelle des recettes</b>
<b>PIB NOMINAL</b>	340 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage. Peut varier en fonction des éléments de la croissance.	De 80 à 90 millions de dollars selon les sources de croissance.
<b>REVENU PRIMAIRE DES MÉNAGES</b>	240 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage.	Entre 15 et 20 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu selon la tranche d'imposition à l'origine du changement.
<b>VENTES AU DÉTAIL</b>	125 millions de dollars pour chaque variation d'un point de pourcentage.	Entre 8 et 12 millions de dollars de TVH.

Ces « règles empiriques » ne sont que des estimations générales et risquent de ne se concrétiser que sur une certaine période. Un pourcentage significatif des recettes de provenance interne de la province est administré par le gouvernement fédéral, tandis que les transferts fédéraux constituent environ 36 % des recettes de la province. Conséquemment, une grande portion des recettes provinciales sont calculées selon des données économiques décalées. En outre, les répercussions pourraient être compensées par les changements des droits à péréquation du gouvernement provincial liés au rendement de l'économie.

## Sensibilités du taux d'imposition

Le tableau suivant présente des estimations des recettes fiscales tirées de chaque point de pourcentage ou cent par unité du taux d'imposition existant.

Les recettes fiscales tirées par point, toutefois, ne représentent pas nécessairement les répercussions sur les recettes potentielles liées à la modification du taux d'imposition, car cela ne prend pas en considération la portée, l'orientation, ni les répercussions économiques ou comportementales potentielles, tous des éléments dont il faut tenir compte.

De façon générale, les grandes modifications fiscales (supérieur à un point de pourcentage) présenteront des répercussions très différentes sur les recettes tirées de modifications fiscales inférieures.

Les répercussions de modifications fiscales multiples sur les recettes ne seront pas équivalentes à la somme des modifications fiscales individuelles. Par exemple, une variation d'un point de pourcentage des taux d'imposition du revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée (TVH) ne sera pas équivalente à la somme des répercussions sur les revenus individuels. Cela est attribuable à l'interaction entre les impôts et les répercussions cumulées que de telles modifications auraient sur l'économie et les recettes globales.

Pour accumuler une certaine somme de recettes, l'impôt ou la combinaison d'impôts choisis aura des répercussions sur l'économie de différentes façons, tandis que les répercussions à court et à long terme seront très différentes, puisque les modifications comportementales et les marchés auront plus de temps à s'ajuster à long terme.

Les estimations du tableau suivant sont fondées sur les renseignements disponibles au 14 juin 2018 et peuvent faire l'objet de révisions plus approfondies.

	ANNÉE D'IMPOSITION 2018	
	Taux actuels	Valeur approximative (en millions de dollars)
<b>SOURCE DE RECETTES</b>		
<i>(Toutes les valeurs se rapportent à une variation d'un point de pourcentage sauf : la taxe sur le tabac, qui est modifiée d'un cent par cigarette/gramme; la taxe sur l'essence et la taxe sur le carburant diesel, qui est modifiée d'un cent par litre)</i>		
<b>IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS</b>		
1 <sup>re</sup> tranche (jusqu'à 41 675 \$)	9,68 %	73 \$
2 <sup>e</sup> tranche (de 41 675 \$ à 83 351 \$)	14,82 %	42 \$
3 <sup>e</sup> tranche (de 83 351 \$ à 135 510 \$)	16,52 %	11 \$
4 <sup>e</sup> tranche (de 135 510 \$ à 154 382 \$)	17,84 %	2 \$
5 <sup>e</sup> tranche (supérieur à 154 382 \$)	20,30 %	7 \$
<b>Total (1 point de pourcentage de plus pour toutes les tranches)</b>		<b>135 \$</b>
<b>TAUX GÉNÉRAL D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS (1)</b>	14 %	18 \$
<b>TAUX GÉNÉRAL D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PETITES ENTREPRISES (2)</b>	2,5 %	11 \$
<b>TAXE SUR LE CAPITAL DES CORPORATIONS FINANCIÈRES</b>	4 %/5 %	7 \$
<b>TAXE SUR LES PRIMES D'ASSURANCE</b>		
<i>3 % pour les biens et risques divers et 2 % pour les primes d'assurance-vie</i>	3 %/2 %	22 \$
<b>TAXE DE VENTE HARMONISÉE (3)</b>	10 %	154 \$
<b>TAXE SUR LE TABAC</b> ( <i>¢ par cigarette/perche/gramme</i> )	25,52 ¢	6 \$
<b>TAXE SUR L'ESSENCE</b> ( <i>¢ par litre</i> )	15,5 ¢	10 \$
<b>TAXE SUR LE CARBURANT DIESEL</b> ( <i>¢ par litre</i> )	21,5 ¢	6 \$

(1) Les chiffres d'impôt sur le revenu des sociétés ci-dessus sont fondés sur les données de 2015. La moyenne des cinq dernières années du taux général d'impôt sur le revenu des sociétés était d'environ 18 millions de dollars.

(2) Le taux de l'impôt des sociétés applicable à la petite entreprise s'applique aux premiers 500 000 \$ du revenu provenant d'une entreprise exploitée activement comptant parmi les sociétés privées sous contrôle canadien.

(3) Partie provinciale de la TVH.

**Le tableau ci-dessus présente des estimations des recettes fiscales tirées de chaque point de pourcentage ou cent par unité du taux d'imposition existant. Il ne représente pas les répercussions réelles des variations d'imposition sur les recettes. Il ne reflète pas non plus les répercussions économiques ou comportementales potentielles qui auront des répercussions sur les recettes éventuelles et doivent être considérées de façon individuelle pour toutes les modifications potentielles à la politique.**

## Indicateurs de dépenses

Le tableau ci-dessous contient une estimation des répercussions approximatives sur les dépenses découlant des modifications particulières apportées au programme ou aux dépenses d'établissement. Il convient de souligner que ces estimations ne sont que des lignes directrices et que les répercussions peuvent varier en fonction de la conception, de la composition et de la mise en œuvre des changements potentiels.

INDICATEURS DE DÉPENSES	COÛT ESTIMATIF
<b>CLÔTURES POUR LA FAUNE</b> ( <i>par kilomètre</i> )	de 80 000 \$ à 100 000 \$
<b>DÉBROUSSAILLAGE</b> ( <i>par kilomètre</i> )	de 1 500 \$ à 2 500 \$
<b>CONSTRUCTION ROUTIÈRE</b> ( <i>par kilomètre</i> ) <i>Travaux de nivellement et d'asphaltage (à l'exception des structures; les coûts peuvent augmenter selon la conception, les exigences en matière de terres, des conditions du terrain, etc.)</i>	
<b>Route de grande communication (4 voies)</b>	
<i>Nouvel alignement et échangeurs</i>	de 2,9 à 4,2 millions de dollars
<b>Route de grande communication (2 voies)</b>	
<i>Amélioration complète ou nouvel alignement</i>	de 1,2 à 2 millions de dollars
<i>Amélioration mineure (plateforme, etc.)</i>	de 0,5 à 1 million de dollars
<b>Route collectrice (2 voies)</b>	
<i>Amélioration complète ou nouvel alignement</i>	de 0,9 à 1,2 million de dollars
<i>Amélioration mineure (plateforme, etc.)</i>	de 0,6 à 0,8 million de dollars
<b>Route locale (2 voies)</b>	
<i>Amélioration complète ou nouvel alignement</i>	de 0,7 à 1 million de dollars
<i>Amélioration mineure (plateforme, etc.)</i>	de 0,5 à 0,7 million de dollars
<b>Pavage (réhabilitation des routes existantes) par kilomètre</b>	de 275 000 \$ à 450 000 \$
<b>AUGMENTATION DE 1 % DU FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SUBVENTION DE PÉRÉQUATION</b>	de 680 000 \$ à 750 000 \$ par année
<b>COÛTS NÉCESSAIRES POUR DIMINUER LE RAPPORT ÉLÈVES/PERSONNEL SCOLAIRE DE 1.0</b>	56 millions de dollars par année
<b>INTERVENTIONS PRÉSCOLAIRES EN AUTISME</b> ( <i>coût par enfant</i> )	33 000 \$ par année
<b>COÛT MOYEN D'UN AIDE-ENSEIGNANT</b>	35 000 \$ par année
<b>AUGMENTATION DE LA SUBVENTION D'EXPLOITATION DE 1 % :</b>	
<i>Universités</i>	2,25 millions de dollars par année
<i>NBCC et CCNB</i>	0,97 million de dollars par année



## INDICATEURS DE DÉPENSES

## COÛT ESTIMATIF

<b>AUGMENTATION DES TAUX D'AIDE SOCIALE DE 1 %</b>	2 millions de dollars par année
<b>AUGMENTATION DU SALAIRE DES PRÉPOSÉS AUX SOINS PERSONNELS DE 1 \$/L'HEURE</b> ( <i>soutien à domicile, foyers de soins spéciaux, lits pour les personnes atteintes</i> )	15 millions de dollars par année
<b>AUGMENTATION DU SALAIRE DES PRÉPOSÉS AUX SERVICES DE SOUTIEN À LA FAMILLE DE 1 \$/L'HEURE</b> ( <i>soutien familial, soins auxiliaires, résidences communautaires, ADAPF</i> )	3,5 millions de dollars par année
<b>COÛTS D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS/ÉCOLES</b> ( <i>chauffage, déneigement, etc.</i> )	187 000 \$ par année
<b>COÛTS DE CONSTRUCTION – ÉCOLES PUBLIQUES</b> (à l'exclusion des coûts de terres) :	
<i>Écoles de la maternelle à la 5<sup>e</sup> année</i>	de 13 à 24 millions de dollars
<i>Écoles de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année</i>	de 30 à 32 millions de dollars
<i>Écoles secondaires</i>	de 43 à 48 millions de dollars
<b>COÛTS DE CONSTRUCTION – ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ</b> (y compris les coûts de matériel et des meubles, à l'exclusion du coût des terres) :	
<i>Centres de santé (petit, région rurale)</i>	de 225 \$ à 250 \$ par pied carré
<i>Centres de santé (grand, région urbaine)</i>	de 375 \$ à 400 \$ par pied carré
<i>Hôpitaux (45 lits pour patients hospitalisés)</i>	de 800 \$ à 850 \$ par pied carré
<i>Hôpitaux (302 lits pour patients hospitalisés)</i>	de 860 \$ à 900 \$ par pied carré
<b>COÛTS MOYENS D'UN OMNIPRATICIEN</b> (à l'exclusion des coûts hospitaliers)	287 000 \$
<b>COÛTS MOYENS D'UN SPÉCIALISTE</b> (à l'exclusion des coûts hospitaliers)	437 000 \$
<b>COÛTS MOYENS D'UNE INFIRMIÈRE PRATICIENNE</b> (à l'exclusion des coûts liés à l'hôpital ou des coûts administratifs et ceux liés aux bureaux)	114 000 \$
<b>COÛTS DE CONSTRUCTION – FOYERS DE SOINS</b> (y compris les coûts d'acquisition de terres) :	
<i>établissement à 30 lits</i>	10 millions de dollars
<i>établissement à 60 lits</i>	15 millions de dollars